

Certificat de Spécialisation

Apiculture



Formation Continue
en 8 mois



420 heures en
centre de
formation



Objectif métier

Le titulaire du certificat de spécialisation apiculture gère un cheptel d'abeilles et conduit des ruchers : il est apte à établir un plan d'élevage, installer les ruches, suivre l'évolution des essaims, en assurer la surveillance, les soins et traitements sanitaires éventuels. Il réalise les opérations d'élevage : choix du matériel, sélection des colonies, apport d'alimentation. Il produit du miel, depuis la récolte jusqu'au conditionnement, stockage et parfois vente.

Objectifs de la formation

Réaliser la conduite des colonies
Réaliser la multiplication des colonies
Mettre en œuvre la récolte et le conditionnement des productions apicoles

Particularités du centre

- Suivi en entreprise
- Livret de suivi
- Plateaux techniques



Contenu de la formation

- Plan de production
- Biologie, éco botanique, biométrie et race d'abeilles
- Suivi et intervention sur les ruches
- Opérations liées à la production d'essaims
- Opérations liées à l'élevage de reines
- Organisation de la récolte des produits, techniques d'extraction
- Réalisation des opérations de conditionnement et de stockage

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et mise en situation professionnelle

Prérequis

- Etre demandeur d'emploi ou salarié en reconversion professionnelle.
- Etre titulaire d'un diplôme agricole ou titre inscrit au RNCP de niveau 4 minimum
- D'autres candidats peuvent être admis sur décision du DRAAF conformément aux dispositions de l'article D.811-167-3 du code rural et de la pêche maritime





Renseignements et inscriptions

☎ 02 97 24 34 46

✉ apprentissage-FC@kerplouz.com

Recrutement

- Lors des Portes Ouvertes ou sur rendez-vous
- Test de positionnement
- Etude du dossier
- Entretien individuel

Lieu de formation :

Centre de formation KERPLOUZ LASALLE

Accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Nous contacter pour les modalités d'accueil.

Durée en centre

420 heures en centre de formation

12 semaines minimum de stage en entreprise

Validation

- Certificat de Spécialisation
- Attestation blocs de compétences



Evaluation tout au long de l'année

- Unités Capitalisables (UC)
- Evaluation en situation professionnelle

Prise en charge

Pour les stagiaires du programme QUALIF EMPLOI financé par la Région Bretagne :

Les coûts de formation peuvent être intégralement pris en charge par la Région Bretagne dans le cadre de QUALIF Emploi pour les personnes en recherche d'emploi.

La Région Bretagne peut attribuer en complément une aide financière pour couvrir une partie des frais liés à la formation (transport, restauration).

Poursuite d'études possible

- Brevet de Technicien Supérieur Agricole